



4036086

Dénomination : TRANSPORTS P. FATTON

n° de gestion : 1956B00846

n° d'identification : 956 508 469

n° de dépôt : A2011/022052

Date du dépôt : 19/09/2011

Pièce : extrait certifié d'un procès-verbal
d'assemblée générale ordinaire

TRANSPORTS P. FATTON

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1.798.300 Euros
Siège social : "Le Premium" 131 Boulevard de Stalingrad 69100 VILLEURBANNE
956.508.469 RCS LYON

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2011

L'An Deux Mille Onze,
Le 29 Juin,
A 14 Heures,

Les actionnaires de la Société TRANSPORTS P. FATTON, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1.798.300 Euros, divisé en 17983 actions de 100 Euros chacune, dont le siège est "Le Premium" 131 Boulevard de Stalingrad, 69100 VILLEURBANNE, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au Cabinet LAMY LEXEL Avocats Associés sis 91 Cours Lafayette 69006 LYON, sur convocation faite par le Directoire selon lettre simple à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre FATTON, en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Monsieur Sylvain FATTON et Monsieur Guillaume FATTON, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Gérard BORNET est désigné comme secrétaire.

Le Cabinet CA CONSULTANTS ET AUDITEURS ASSOCIES, représenté par Monsieur Philippe PRUVOST, Commissaire au Compte titulaire, régulièrement convoqué, assiste à la réunion.

Le Cabinet ORIAL, représenté par Monsieur Jean-Paul BOUVARD, Co-Commissaire au Compte titulaire, régulièrement convoqué, assiste à la réunion.

Le Comité d'Entreprise est représenté par *Mesdames... Danielle SFERRAZZA et Agnès BRIDAY.*

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent *15.154* actions sur les 17.983 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- les copies et avis de réception des lettres de convocation des Commissaires aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 Décembre 2010,
- les comptes consolidés,
- le rapport de gestion du Directoire,
- le rapport de gestion du groupe,
- le rapport du Conseil de Surveillance,
- les rapports des Commissaires aux Comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Il indique en outre que les mêmes documents et renseignements ont été communiqués dans les mêmes délais aux membres du comité d'entreprise.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

EXTRAIT .../...

- Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et les comptes consolidés, le rapport de gestion du Directoire et le rapport de gestion du groupe, ainsi que le rapport du Conseil de Surveillance.

Puis le Président donne lecture des rapports des Commissaires aux Comptes.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

CINQUIEME RESOLUTION

Les mandats du **Cabinet ORIAL**, Co-Commissaire aux Comptes titulaire, et de **Monsieur Jean-Pierre SCARAMUS**, Co-Commissaire aux Comptes suppléant, arrivant à expiration à l'issue de la présente assemblée, l'Assemblée Générale décide :

- de renouveler le mandat du **Cabinet ORIAL**, Co-Commissaire aux Comptes titulaire,
- et de nommer **Monsieur Christian RUYSEN**, domicilié **Le Thélémos, 12/15 Quai du Commerce - CP 50203 - 69336 LYON CEDEX 09**, en qualité de Co-Commissaire aux Comptes suppléant,

Pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le **31 Décembre 2016**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Certifié Conforme
Le Président
Pierre FATTON

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Fatton', is written over a horizontal line. The signature is stylized with a large loop and a long horizontal stroke extending to the right.